

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 10 juillet 2018, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

18-07-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point « Divers » le sujet : « Réfection de la toiture du Centre communautaire ».

18-07-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance d'ajournement du 20 juin 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance d'ajournement du 20 juin 2018 soient approuvés tel que présentés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2018 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

18-07-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2018-07-10.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de juin 2018.

18-07-04 **Approbation de la soumission pour le remplacement d'une thermopompe au Centre communautaire.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Ventilation G. Lanthier Inc. pour l'installation d'une thermopompe au Centre communautaire, sa soumission étant la plus basse à 4,895.00\$

18-07-05 **Acceptation de l'offre de services de la firme ABS pour les travaux supplémentaires, glissement de terrain du rang 7.**

CONSIDÉRANT QUE, suite au glissement de terrain survenu en juin 2017, à la demande du ministère de la Sécurité publique, la Municipalité a fait réaliser une étude hydraulique et une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires du MTMDET sur ces deux études demandent des précisions supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme ABS pour répondre à ces commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les avenants 1 et 2 de la firme ABS, au montant respectif de 5,605.00\$ et 5,550.00\$, taxes en sus, afin de réaliser les travaux supplémentaires demandés par le MTMDET.

18-07-06 **ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Perrier, ainsi que le maire, Denis Ranger, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Perrier, ainsi que le maire, Denis Ranger, soient autorisés à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

18-07-07 **Avis de motion et présentation d'un projet de règlement harmonisé numéro 349 portant sur la sécurité, paix et ordre (RMH 460-2018).**

La conseillère Patricia Domingos donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé, pour adoption, un règlement portant sur la Sécurité, paix et ordre (RMH 460-2018). Un projet de règlement est déposé séance tenante.

18-07-08 **Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, demande de reconnaissance comme organisme de concertation auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est active depuis 2006 en termes de développement social;

CONSIDÉRANT QUE, malgré son expertise en développement social, la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a toujours pas reçu de reconnaissance formelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de cette reconnaissance, la MRC de Vaudreuil-Soulanges est écartée des discussions entourant la distribution des sommes du Fonds québécois d'initiatives sociales d'un montant total de 160,1 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-05-23-05, la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande une rencontre officielle avec des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin d'obtenir une reconnaissance qui permettrait à la MRC de participer à toutes discussions entourant le Fonds québécois d'initiatives sociales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la résolution numéro 18-05-23-05 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

18-07-09 **Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, demande d'adhésion au réseau québécois de développement social (RQDS).**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de développement social (RQDS) a refusé la demande d'adhésion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sous le prétexte que la région est représentée par l'organisme Concertation Horizon;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est ignorée par l'Organisme Concertation Horizon;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît les MRC comme des gouvernements de proximité et des interlocuteurs privilégiés en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par sa résolution numéro 18-05-23-06, demande une rencontre avec la directrice générale du RQDS afin de dénouer l'impasse et de permettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'être reconnue par l'organisme et que sa concertation en développement social devienne membre à part entière du RQDS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la résolution numéro 18-05-23-06 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sollicitant une rencontre avec la directrice générale du RQDS afin de dénouer l'impasse et de permettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'être reconnue par l'organisme et que sa concertation en développement social devienne membre à part entière du RQDS.

18-07-10

Appui à la municipalité de Saint-Polycarpe, demande d'aide financière concernant l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

CONSIDÉRANT les exigences contenues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r22);

CONSIDÉRANT le fardeau financier majeur qui incombe aux propriétaires des résidences devant se conformer à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'égout peut faire l'objet d'une subvention allant jusqu'à 50% des coûts et qu'il y a lieu d'assurer une équité dans les subventions dont peuvent bénéficier les municipalités et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la seule aide financière offerte aux propriétaires d'installations septiques voulant se conformer au règlement Q-2, r22 est un crédit d'impôt provincial correspondant à 20% des dépenses qui excèdent 2,500\$;

CONSIDÉRANT QUE le financement de la mise aux normes des installations septiques par le biais d'un règlement d'emprunt municipal prive les propriétaires du crédit d'impôt provincial disponible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a adopté la résolution numéro 2018-06-489 à sa séance du 11 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la résolution numéro 2018-06-489 de la municipalité de Saint-Polycarpe demandant au gouvernement du Québec de mettre en place diverses mesures d'aide financière afin d'aider les propriétaires à se conformer aux exigences contenues dans le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r22). De modifier les modalités relatives au crédit d'impôt afin que les propriétaires puissent bénéficier du crédit d'impôt même lorsque les municipalités ont recours à un règlement d'emprunt.

18-07-11 **Acceptation de la soumission pour la réfection de la toiture du Centre communautaire.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Les Toitures Ad Vitam pour la réfection de la toiture du Centre communautaire au montant de 2,700.00\$, taxes en sus.

Période des questions de l'assistance.

Aucune question n'est posée par l'assistance.

18-07-12 **Levée de la séance.**

À vingt heures trente-cinq (20h35) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire